

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU

Présents : LEGERET Isabelle, MENIGON Jean-François, HAUTIN Patrick,
LE GALCHER Yann, DERBIER Cédric, FOUCHER Estelle.

Absents excusés : TURPAULT Jean-François CHOPINEAU Aurélien SANGAY Valérie
Absent : GODON Christophe
Mr TURPAULT Jean-François a donné pouvoir à Madame LEGERET Isabelle

Madame FOUCHER Estelle est élue secrétaire de séance

OBJET : DELIBERATION CONCERNANT L'INTEGRATION DE LA COMMUNE D'ALLOUIS AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY

Par délibération du 05 juin 2018, la commune d'Allouis a sollicité la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pour intégrer son périmètre, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Considérant la proximité territoriale de la commune d'Allouis avec la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire, par délibération du 26 juillet 2018, a décidé d'émettre un avis favorable sur le rattachement de la commune d'Allouis à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, à compter 1^{er} janvier 2019.

Il appartient maintenant aux communes membres de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry d'émettre un avis sur ce rattachement, conformément à l'article L. 5211-18 du CGCT, dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération. A défaut de délibération dans le délai imparti, l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Par 7 voix pour.

- émet un avis favorable sur le rattachement de la commune d'Allouis à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, à compter 1^{er} janvier 2019.

Objet : DELIBERATION CONCERNANT LES TARIFS DES GITES POUR 2019

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les nouvelles dispositions concernant les tarifs de location des gîtes pour 2019.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants pour 2019 :

GRAND GITE

VACANCES SCOLAIRES (Toussaint, Noël, Février et Pâques)

Tarif semaine : 289 €

Tarif nuitée du lundi au jeudi : 65 €

Tarif nuitée du vendredi au dimanche : 70 €

VACANCES ETE

Tarif semaine : 399 €
Tarif nuitée du lundi au jeudi : 71 €
Tarif nuitée du vendredi au dimanche : 80 €

HORS VACANCES SCOLAIRES

Tarif semaine : 220 €
Tarif nuitée du lundi au jeudi : 60 €
Tarif nuitée du vendredi au dimanche : 65 €

PETIT GITE

VACANCES SCOLAIRES (Toussaint, Noël, Février et Pâques)

Tarif semaine : 268 €
Tarif nuitée du lundi au jeudi : 55 €
Tarif nuitée du vendredi au dimanche : 65 €

VACANCES ETE

Tarif semaine : 362 €
Tarif nuitée du lundi au jeudi : 63 €
Tarif nuitée du vendredi au dimanche : 71 €

HORS VACANCES SCOLAIRES

Tarif semaine : 210 €
Tarif nuitée du lundi au jeudi : 50 €
Tarif nuitée du vendredi au dimanche : 60 €

En ce qui concerne le ménage un forfait de 60 € sera facturé (ménage non effectué)

En ce qui concerne l'électricité (hors forfait compris dans le tarif soit 8 kw/h)
Le KW en heures creuses sera facturé 0.09 cts et le KW en heures pleines sera facturé 0.14 cts.

Objet : Délibération concernant une demande d'achat de terrain communal

Madame Le Maire présente la demande de Mr AUCHERE Hugues dont l'objet est l'achat ou l'échange de terrain au lieu-dit Les Poteries. Après discussion il est décidé que la commission voirie se rendra sur place avec Mr AUCHERE afin de déterminer les souhaits de ce dernier. La décision sera prise lors d'une prochaine séance.

Objet : Délibération concernant l'avenant à la mission pour le bureau d'étude « Atelier passage »

Concernant l'avenant proposé par Atelier Passage, Mr LE GALCHER doit s'entretenir avec Le Bureau d'étude afin d'avoir des explications sur cette proposition. La délibération est reportée à une séance ultérieure.